



Présidence : Portugal

407ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 29 août 2002

Ouverture : 10 h 15

Clôture : 13 h 30

2. Présidence : M. C. Pais

Au nom du Conseil permanent, la Présidence a souhaité la bienvenue à l'OSCE au nouveau Représentant permanent de l'Allemagne, M. D. Boden.

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : PRESENCE DE L'OSCE EN ALBANIE

Chef de la Présence de l'OSCE en Albanie (PC.FR/30/02 Restr.),
Danemark-Union européenne (les pays d'Europe centrale et orientale associés
à l'Union européenne et les pays associés Chypre, Malte et la Turquie
souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/622/02), Etats-Unis d'Amérique
(PC.DEL/637/02), Suisse, Fédération de Russie, Yougoslavie
(PC.DEL/633/02), Albanie (PC.DEL/638/02), Présidence

Point 2 de l'ordre du jour : DECISION SUR L'AMELIORATION DES
RAPPORTS ANNUELS SUR LES ACTIVITES DE
L'OSCE (aucune décision adoptée)

Présidence

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Incidents récents dans l'ex-République yougoslave de Macédoine* : Présidence (Annexe), Canada, Fédération de Russie, Danemark-Union européenne, ex-République yougoslave de Macédoine
- b) *Adoption d'un ensemble d'amendements constitutionnels en Turquie, le 3 août 2002* : Turquie (PC.DEL/620/02), Danemark-Union européenne (les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne et les pays associés Chypre, Malte et la Turquie souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/624/02), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/629/02), Canada, Suisse, Fédération de Russie, Présidence
- c) *Abolition de la peine de mort au Tadjikistan* : Danemark-Union européenne (les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne et les pays associés Chypre, Malte et la Turquie souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/627/02), Norvège, Canada, Suisse, Présidence, Tadjikistan
- d) *Rapport sur la situation des minorités en Estonie* : Fédération de Russie, Estonie
- e) *Création d'un conseil constitutionnel au Kirghizistan* : Kirghizistan (PC.DEL/621/02 Restr.)
- f) *Consultations en cours concernant le règlement du conflit de Transnistrie* : Présidence, Moldavie, Fédération de Russie, Ukraine, Turquie, Danemark-Union européenne, Etats-Unis d'Amérique
- g) *Evolution récente dans le Haut-Karabakh* : Azerbaïdjan (PC.DEL/628/02), Arménie (PC.DEL/636/02)
- h) *Onzième anniversaire du retour de l'Ukraine à la souveraineté* : Ukraine (PC.DEL/625/02)
- i) *Evolution récente dans les territoires voisins de la frontière d'Etat entre la Géorgie et la Russie* : Géorgie, Fédération de Russie (PC.DEL/631/02), Danemark-Union européenne (les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne et les pays associés Chypre, Malte et la Turquie souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/626/02), Estonie, Chypre, Canada, Norvège, Etats-Unis d'Amérique, Turquie, Présidence
- j) *Abolition de la peine de mort* : Danemark-Union européenne (les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne et les pays associés Chypre, Malte et la Turquie souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/623/02), Norvège, Suisse, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/630/02)

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT
EN EXERCICE**

Aucune déclaration

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

- a) *Participation du Secrétaire général au Forum européen, tenu à Alpbach du 25 au 28 août 2002* : Directeur de l'administration et des finances (SEC.GAL/153/02)
- b) *Participation du Secrétaire général à la Conférence régionale de l'Union européenne sur la prévention des conflits, tenue à Helsingborg (Suède) les 29 et 30 août 2002* : Directeur de l'administration et des finances
- c) *Questions relatives à la police* : Directeur de l'administration et des finances
- d) *Etats financiers pour 2001* : Directeur de l'administration et des finances
- e) *Application du système de gestion intégré des ressources* : Directeur de l'administration et des finances

Point 6 de l'ordre du jour : ACTIVITES DE L'OSCE SUR LE TERRAIN

Questions de personnel relatives à la Mission de l'OSCE au Kosovo : Directeur de l'administration et des finances

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Elections présidentielles en Serbie le 29 septembre 2002* : Yougoslavie
- b) *Elections au Congrès des Etats-Unis d'Amérique le 5 novembre 2002* : Etats-Unis d'Amérique
- c) *Questions de protocole* : Présidence, Croatie

4. Prochaine séance :

Jeudi 5 septembre 2002 à 10 heures, Grosser Redoutensaal



407ème séance plénière

PC Journal No 407, point 3 a) de l'ordre du jour

DECLARATION DE LA PRESIDENCE

Au matin du lundi 26 août, deux officiers de police macédoniens ont été tués par des coups de feu tirés d'une voiture, près de la ville de Gostivar, en ex-République yougoslave de Macédoine. Je souhaite prendre la parole pour transmettre nos condoléances aux familles des victimes.

Nous condamnons dans les termes les plus vifs cet acte de violence lâche, ainsi que toute action qui viserait à miner la stabilité du pays et la mise en oeuvre de l'Accord-Cadre. Les auteurs de cet acte criminel devraient être poursuivis avec toute la vigueur de la loi et traduits en justice. La Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit surveille la situation et a offert son appui au gouvernement pour l'enquête sur cette affaire.

Je pense refléter les opinions de toutes les personnes présentes autour de cette table en demandant aux dirigeants politiques du pays de veiller à ce que la campagne électorale et les élections elles-mêmes soient libres, justes et pacifiques et que tous les dirigeants s'abstiennent de toute forme d'intimidation ou de discours provocants. Comme le Ministre des affaires étrangères Čašule l'a dit au Conseil permanent le 25 juillet, ces élections sont d'une importance capitale pour le pays car elles marquent la fin d'une période très difficile et éprouvante et le début d'une étape nouvelle pour tous les citoyens. Le pays ne peut se permettre de faillir sur ce point.

Pour terminer, j'aimerais rappeler l'appui sans faille de l'OSCE pour l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'ex-République yougoslave de Macédoine et rappeler les efforts déployés par l'OSCE ainsi que par ses autres partenaires internationaux, pour aider à réaliser l'Accord-Cadre. C'est là le seul moyen de consolider la stabilité et de construire un avenir prospère et démocratique pour l'ex-République yougoslave de Macédoine et tous ses citoyens.